

**Agence Régionale de l'Hospitalisation
La Réunion Mayotte**

Ref : n°0200136

A R R E T E N° 80/2006/A.R.H./I.S.

Portant cessation de fonction de chef de service d'un praticien hospitalier

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 22 janvier 2004 portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu l'arrêté en date du 24 août 2001 renouvelant Mlle le docteur Chan ou teung (Marie-Francoise), pharmacien des hôpitaux (pharmacie hospitalière), praticien hospitalier temps plein (pharmacie hospitalière) dans ses fonctions de chef de service dans le service pharmacie du centre hospitalier de Saint-Denis (Félix-Guyon) (Réunion) ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 5 janvier 2006 ;

A R R E T E

Article 1^{er} . - Il est mis fin aux fonctions de chef de service de Mlle le docteur Chan ou teung (Marie-Francoise), pharmacien des hôpitaux (pharmacie hospitalière), dans le service pharmacie du centre hospitalier de Saint-Denis (Félix-Guyon) (Réunion) à compter du 30 juin 2006.

Article 2 . - Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 2 juin 2006

P/Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Suzanne COSIALS
Directrice Adjointe